

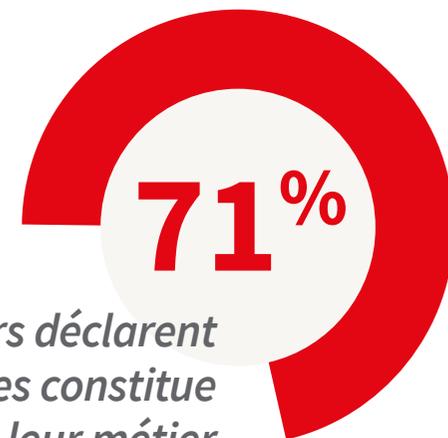
# Big Data *Bang*

Le **boom** de la data  
workplace | EXECUTIVE SUMMARY



—

**C**haque minute, 3,8 millions de requêtes sont lancées sur Google, autant de likes sont enregistrés sur Facebook et 9,7 millions de “swipes” sont réalisés sur Tinder. Chacun de nous est suivi et analysé dans ses déambulations physiques et virtuelles. La data prospère dans tous les domaines, depuis les papes du marketing prédictif Netflix et Uber, aux géants de la domotique Google Home et Alexa, en passant par les apôtres de la voiture autonome... Comment expliquer que l’immobilier et nos bureaux s’en soient si longtemps affranchis ?



*des Décideurs immobiliers déclarent  
que le manque de données constitue  
un frein à leur métier*

# OÙ EN SONT LES ENTREPRISES EN MATIÈRE DE DATA WORKPLACE ?

Elles ont besoin de data pour...



**67%**

Optimiser leur performance opérationnelle et financière



**60%**

Améliorer le bien-être, la santé et l'expérience de leurs collaborateurs



**42%**

Offrir un cadre de travail propice à la performance



**29%**

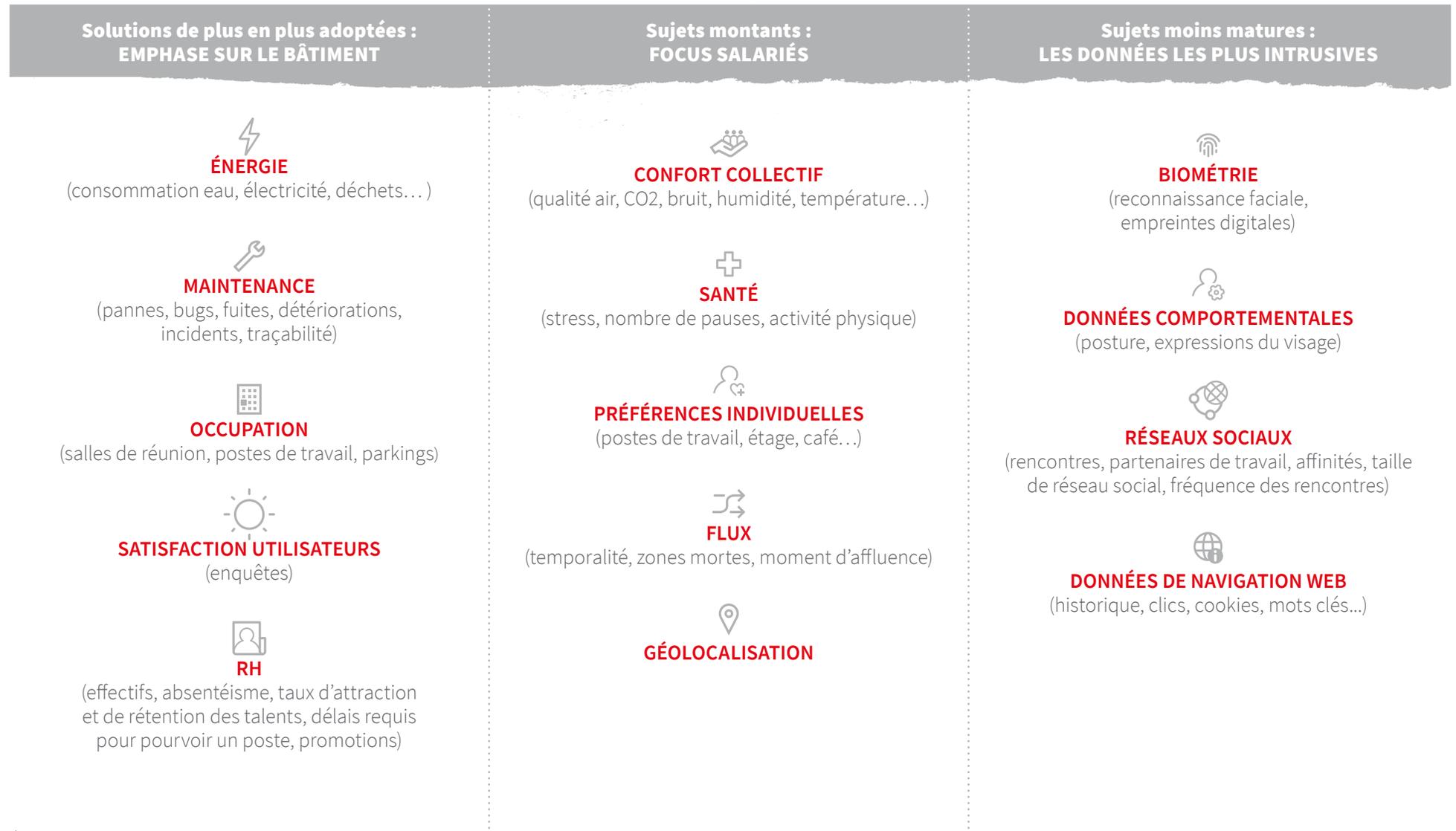
Prédire les futurs usages

---

Quels sont les 3 bénéfices majeurs que vous identifiez dans la collecte et l'analyse de data workplace ?

# QUEL EST LE NIVEAU DE MATURITE DES ENTREPRISES ?

La data issue du Smart-Building commence à être collectée, il reste encore du chemin à faire concernant les données liées au Smart-Office





# QU'EN PENSENT LES SALARIÉS ?

Ils reconnaissent à la collecte de données liées à leurs habitudes de travail de vrais bénéfices :



**1** Davantage de confort et de santé au travail



**2** Une rémunération et une évaluation des objectifs plus équitables



**3** Une meilleure gestion de la carrière, des évolutions, des formations

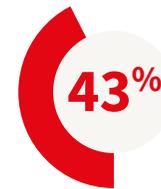
Mais ils réclament des garanties certaines :



*veulent avoir le contrôle de leurs données personnelles (rectification, effacement...)*



*exigent l'assurance que leurs données restent anonymes pour leur manager et leur employeur*



*demandent de la transparence sur les fins auxquelles leurs données sont collectées*

# CONSTRUIRE LE DATA-DRIVEN OFFICE EN 7 JOURS :

Quelles questions éthiques et juridiques la collecte de données en entreprise soulève-t-elle ?  
Comment embarquer les salariés ?  
Quelles sont les bonnes pratiques et le plan d'actions à mettre en œuvre ?

## jour 1

Aligner l'approche data avec la stratégie et la maturité de l'entreprise

- ▶ Que privilégier :  
Une approche prudente ou data lake ?  
Une stratégie valorisant le potentiel créatif de l'entreprise ou bien respectueuse de ses engagements RSE ?

## jour 2

Déployer le cadre juridique adéquat

- ▶ Comment protéger les données personnelles ? Quelles sont les règles définies par les lois RGPD ?

## jour 3

Mettre la confiance au coeur du projet

- ▶ Quelles garanties les salariés demandent-ils ? Comment les impliquer et les responsabiliser ?

## jour 4

Enclencher la bascule de la data

- ▶ Comment passer de la mesure ponctuelle à la mesure en continu ? Comment passer d'une logique réactive à une démarche prédictive ?

## jour 5

Adopter une approche holistique

- ▶ Comment limiter la surenchère des données ? Les KPIs traditionnels ont-ils encore du sens ? Comment mettre en place une stratégie smart-office intégrée ?



BETC, Magasins  
Généraux, Pantin ▶

## Jour 6

Faire de l'Immobilier, la RH et l'IT un trio inséparable

- ▶ Quels sont les profils que devront recruter les services immobiliers demain ?

## Jour 7

Et toujours cultiver un esprit critique

- ▶ Le libre-arbitre et la vie privée existent-ils encore ?  
Quelle est la place de l'Homme par rapport à la Machine ?

Découvrez dans notre publication toutes les réponses à ces interrogations et bien plus encore !

### RETROUVEZ DANS NOTRE ÉTUDE :

- ▶ **Le retour d'expérience de 6 entreprises :** GENERALI, GROUPAMA IMMOBILIER, SNCF, SOCIETE GENERALE, BETC, ORANGE
- ▶ **Les témoignages de 6 experts :** juriste, philosophe d'entreprise, gourou du recrutement prédictif, éditeur d'application, expert digital du coworking, chantre du BIM
- ▶ **Les idées du hackathon** soumis à une communauté de 385 000 créatifs dans 163 pays
- ▶ **Le point de vue des salariés** à travers une enquête conduite auprès de 1 046 actifs français avec l'institut CSA
- ▶ **Les challenges de 39 Décideurs immobiliers**

### Paris

40-42, rue La Boétie  
75008 Paris  
Tél. : +33 (0) 1 40 55 15 15

### La Défense

Cœur Défense  
100-110 Esplanade Général de Gaulle  
92932 Paris La Défense Cedex  
Tél. : +33 (0)1 40 55 15 15

### Le Plessis-Robinson

Centre d'affaires « La Boursidière »  
BP 171  
92357 Le Plessis-Robinson  
Tél. : +33 (0)1 40 55 15 15

### Saint-Denis

3, rue Jesse Owens  
93210 Saint-Denis  
Tél. : +33 (0)1 40 55 15 15

### Lyon

Immeuble King Charles  
132, cours Charlemagne  
69002 Lyon  
Tél. : +33 (0)4 78 89 26 26

### Marseille

21, rue de la République  
13002 Marseille  
Tél. : +33 (0)4 95 09 13 13

### Bordeaux

SPACES Bordeaux Euratlantique  
Ilot Quai 8.2 - Bâtiment E1  
Rue d'Armagnac  
33800 Bordeaux  
Tél. : +33 (0)5 57 83 60 44

### Lille

46, rue de Valenciennes  
59000 Lille  
Tél. : +33 (0)3 20 17 93 10

### Rennes

20, rue d'Isly  
35042 Rennes Cedex  
Tél. : +33 (0)1 40 55 15 15

## Contacts

**Jean Walbaum**  
Directeur de Projets Workplace and  
Design, Corporate Solutions  
jean.walbaum@eu.jll.com  
+ 33 (0)6 43 55 16 31

### Une étude rédigée par :

**Camille Rinieri**  
Consultante Recherche Entreprises  
camille.rinieri@eu.jll.com  
+ 33 (0)6 98 46 27 67

**Flore Pradère**  
Directrice Recherche Entreprises  
flore.pradere@eu.jll.com  
+33 (0)6 28 32 47 00

[www.jll.fr](http://www.jll.fr)

**COPYRIGHT © JONES LANG LASALLE IP, inc. 2019** - Tous droits de reproduction, de représentation, de traduction et d'adaptation par tous procédés réservés pour tous pays. Toute reproduction intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, faite sans l'autorisation de Jones Lang LaSalle IP, inc. ou de ses ayants droits est illicite (art. L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle) et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Seules sont autorisées les copies ou reproductions prévues par l'article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle et notamment celles réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective. Ce document se fonde sur des éléments en notre possession ou qui nous ont été fournis et dont nous pensons qu'ils sont fiables. Bien que nous ayons déployé tous nos efforts pour nous assurer de leur exactitude et de leur caractère complet, nous ne pouvons garantir l'absence de toute erreur. Nous souhaitons que de telles erreurs soient portées à notre connaissance afin d'apporter les corrections nécessaires. Jones Lang LaSalle IP, inc. ne saurait en tout état de cause être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect ou de toute perte subie en raison d'une inexactitude ou d'une incorection de ce document.  
Crédits photos : Getty images, BETC © Philippe Garcia.